Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20261014-2026_37-DE

Commune de LE SAINT
Village fleuri

Délibération n° 2026- 0037

Approbation des règlements intérieurs restauration scolaire et garderie

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre 2026 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 octobre 2026,

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE GUYADER Brigitte, BRUNOT Romain, CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien, JAGOREL Antonin,

Absents ayant donné procuration : Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime a donné procuration à Monsieur Romain BRUNOT

Absents : /

Madame Angélique CALLAC a été désignée secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame Le Maire expose que,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article. L212-4 ;

Considérant l'existence d'un service périscolaire au sein de la commune ;

Considérant l'installation d'un service de restauration scolaire au sein de la salle polyvalente ;

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'accès et d'utilisation à ces services par des règlements intérieurs ;

Entendu l'exposé de Mme le Maire qui donne lecture des règlements intérieurs élaborés et annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les règlements intérieurs pour le service de restauration scolaire et le périscolaire

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Maire constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

Le secrétaire

La maire